



COVID-19 DISPOSITIF AIDE PAIEMENT LOYER

Mis en ligne le 09 mars 2021

La crise sanitaire provoquée par le Covid-19 peut avoir des conséquences financières importantes pour de nombreuses personnes et notamment pour payer son loyer, qu'il s'agisse de locataires en HLM public ou des locataires en logement privé.

Pour les étudiants en alternance / apprentissage et les salariés faisant face à des difficultés financières, l'organisme [Action Logement](#) propose des aides et des bourses. Pour les personnes profitant des APL ou non, Action Logement propose une aide supplémentaire de 30€ à 100€ par mois appelée MOBILI-JEUNE permettant d'alléger le coût du loyer (hors charges). Le montant de la somme attribuée varie en fonction du prix du loyer et des aides déjà attribuées. Pour les personnes qui déménagent proche du lieu de travail, l'AIDE A LA MOBILITE est une autre aide supplémentaire de 1000€. Elle permet de prendre en charge les frais annexes comme [la résiliation du contrat EDF](#) et l'ouverture du nouveau compteur. Pour les personnes ne pouvant pas percevoir l'aide à la mobilité, il existe la garantie VISALE qui est accessible à tous et qui permet d'obtenir un garant de confiance gratuitement. Celui-ci avance les frais en cas d'impossibilité à payer le logement. La demande du garant s'effectue avant la signature du bail mais l'attestation ne se fournit qu'une fois [l'état des lieux d'entrée réalisé](#) et la signature du bail.

Pour les soutenir, Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique, la CARENE Saint-Nazaire Agglomération, les acteurs du logement (Action logement Service, ADIL44, USH Pays de la Loire et les bailleurs, la CAF), se mobilisent et lancent une aide au paiement des loyers pour les locataires en difficulté.

Cette aide concerne les locataires, qu'ils habitent dans un logement social ou dans un logement privé, résident sur les territoires de l'agglomération nantaise ou le département de Loire-Atlantique.

Pour les locataires d'un logement privé :

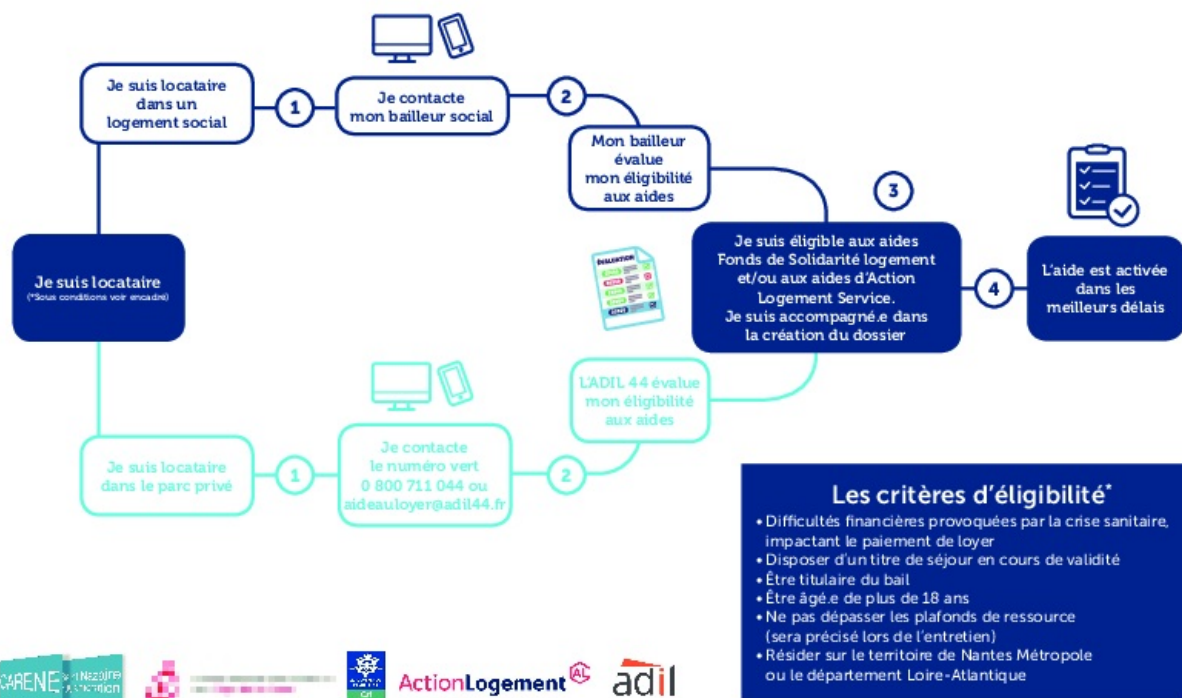
N° vert 0 800 711 044 - ADIL44 – Maison de l' Habitant

ou à l'adresse suivante aideauloyer@adil44.fr

Pour les locataires d'un logement social : contactez votre bailleur

Dispositif d'aide au paiement des loyers

Comment se faire aider pour payer son loyer en cas de difficultés ?



Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Difficultés financières provoquées par la crise sanitaire, impactant le paiement de loyer
- Disposer d'un titre de séjour en cours de validité
- Être titulaire du bail
- Être âgé.e de plus de 18 ans
- Ne pas dépasser les plafonds de ressource (sera précisé lors de l'entretien)
- Résider sur le territoire de Nantes Métropole ou du département de Loire-Atlantique.

Plus d'info sur : www.loire-atlantique.fr/aidepourpayersonloyer ↗



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00